

Trans Aide
Association nationale transgenre
BP 43670
54097 NANCY cedex
e-mail : info@trans-aide.com

Madame Roselyne Bachelot-Narquin
Ministre de la santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
8 avenue de Ségur
75350 PARIS 07 SP

Madame la Ministre,

Nous tenons à porter à votre connaissance les raisons pour lesquelles Trans Aide, association nationale transgenre, n'a pas souhaité participer, en l'état actuel des choses, aux réunions du groupe de travail « transsexualisme » du Ministère de la santé. Une seule réunion préparatoire, le 23 septembre 2008, et un seul échange téléphonique avec votre chargé de mission ont suffi pour confirmer, hélas, que les conditions d'un dialogue sérieux avec la communauté transgenre que nous représentons ne sont à l'évidence pas réunies au sein de votre Ministère.

Notre premier sujet d'étonnement, c'est la volonté affirmée du Ministère de la santé de ne se préoccuper que de la communauté transsexuelle, qui comprend entre 3000 et 6000 personnes en France, de l'avis même des associations concernées. Serait-ce parce que vous tenez à maintenir le strict cadre de la médicalisation du « transsexualisme » au lieu de parler des discriminations et des difficultés sociales liées à la stigmatisation que subissent les personnes transgenres, et plus généralement l'ensemble des personnes trans-identitaires ? Nous vous rappelons à ce sujet que votre Ministère considère apparemment que les personnes que vous qualifiez ainsi systématiquement de « transsexuelles » sont atteintes d'une maladie mentale. Et qu'à ce titre, elles se devraient d'être soumises à un contrôle psychiatrique obligatoire, ce qui est non seulement attentatoire aux droits humains les plus élémentaires mais aussi non conforme au code de la santé garantissant la liberté de choisir son médecin. Un médecin généraliste suffit d'ailleurs pour le suivi d'un traitement hormonal, ce que toute femme peut confirmer.

Ainsi, votre cabinet refuse tout dialogue avec les personnes transgenres victimes, elles aussi, de discriminations graves, y compris dans leur droit à santé. Puisqu'elles n'existent pas, selon vos services, pourquoi s'en préoccuper ? C'est d'ailleurs cette logique d'exclusion qui a prévalu lorsque le gouvernement de monsieur Raffarin a refusé d'intégrer les personnes Trans à la liste des catégories citées par la loi n° 2004-1486¹, dite « loi anti-discriminations », votée le [30 décembre 2004](#) et publiée au *Journal Officiel* le 31 décembre 2004.

La question n'est pourtant pas, pour les personnes transgenres, un prétendu « transsexualisme » dont nous sommes exemptes, mais bien un système discriminatoire dont la clé de voûte est l'impossibilité d'obtenir actuellement un changement d'identité, et donc de bénéficier de papiers conformes à son genre et à son apparence. Papiers sans lesquels la vie quotidienne est un combat permanent et la vie privée violée en permanence, en particulier par l'État et ses services.

Savez-vous, par exemple, madame la Ministre, qu'en refusant de nous attribuer un numéro de

sécurité sociale en 2, ou de généraliser l'attribution d'un numéro féminin provisoire en 8, vous nous exposez à un risque accru du cancer du sein, en particulier celles d'entre nous que les discriminations à l'emploi mettent dans des situations de grande précarité économique ? Les femmes transgenres sont de fait exclues du droit au dépistage gratuit du cancer du sein au seul prétexte que ce seraient... juridiquement des hommes ! Sans parler des conséquences, pour une femme transgenre, du maintien, des années durant, d'un numéro de sécurité sociale en 1 qui ne correspond plus à son apparence sociale. Sa vie privée risque à tout moment d'être révélée, et elle est exposée à de multiples discriminations à l'embauche ou lors de l'exercice de son activité professionnelle.

Les personnes transgenres ne demandent pourtant que l'égalité des droits, au même titre que tous les autres citoyens, et ce quel que soit le genre assumé.

Notre deuxième sujet d'étonnement, c'est l'absence de toute transparence dans la démarche de vos collaborateurs. Malgré nos demandes, il nous a été impossible d'avoir la liste des personnalités et des associations invitées ! Trans Aide, association transgenre représentative, n'a d'ailleurs été présente à la réunion préparatoire organisée au Ministère que dans le cadre de la délégation de la Fédération LGBT. Aucune des associations Trans n'avait été invitée à l'exception du PASST, particulièrement représentative sur les questions de prostitution. Act-Up Paris, une association intervenant de longue date sur les problèmes du SIDA, était, elle, justement présente au titre de sa lutte contre les IST et le Sida.

SIDA, Prostitution, voici donc les deux seuls paramètres retenus par votre Ministère en matière de « transsexualisme »... Les personnes concernées apprécieront !

Lors de cette réunion, le 23 septembre 2008, il a été proposé la mise en place de plusieurs groupes de travail. L'association Trans Aide était prête à y participer. Pour peu que la question transgenre et les discriminations subies y soient abordées. Cela nous a été refusé.

Toujours dans le même esprit, l'association Trans Aide était présente lors d'une précédente réunion de la Haute Autorité de Santé qui n'a trouvé d'autre solution que de mettre en place des « centres experts » où s'effectuerait une sélection entre « vraies » et « fausses Trans », naturellement sous l'égide d'équipes de psychiatres « spécialisés » ! Quel système honteusement discriminatoire et, pour tout dire, quelle perspective effrayante...

Dernier point, apparemment mineur mais révélateur, le Ministère de la santé, par la voix de votre chargé de mission, a refusé de prendre en charge le remboursement des frais de transport des représentants associatifs (la HAS, au moins, a eu cette correction). Le refus du Ministère de la santé de rembourser les frais de déplacements des responsables associatives, lors de la réunion du 23 septembre ainsi que pour les suivantes, implique un effort financier difficile à soutenir pour des associations fondées sur le bénévolat. Cette absence totale de budget au sein du Ministère de la Santé montre bien que ces réunions sont sans réel objet ; elle traduit aussi le peu d'estime que vos collaborateurs portent aux associations représentatives !

La demande d'autorisation d'absence des responsables de Trans Aide travaillant dans la Fonction publique a, de même, été rejetée.

À l'évidence, au vu de tous ces faits, vos décisions sont déjà prises.

Il devient pourtant impérieux d'entamer un dialogue réel car, dans l'ensemble de la société et dans nos vies quotidiennes, personne ne comprend plus les raisons de ces situations ubuesques, non respectueuses de la personne humaine, que vivent en France les personnes transgenres.

Trans Aide, Association nationale transgenre, œuvre au sein de Fédération LGBT (Lesbienne,

Gay, Bi et Trans), dont nous sommes désormais membre, pour aider les personnes concernées à assumer leur genre et à s'opposer aux discriminations dont elles victimes, y compris dans leur droit à la santé. C'est pour que ce dossier, jusque-là négligé par tous les gouvernements, soit enfin abordé sérieusement et avec la volonté d'aboutir que nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir au plus vite.

Vous avez, madame la Ministre, été courageuse par le passé, lorsqu'il s'est agi de voter le PACS par exemple. Ne pourriez-vous l'être à nouveau pour ouvrir rapidement le dossier transgenre ?

Dans l'attente d'un rendez-vous, nous vous prions de croire, madame la Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération et de nos sentiments les plus républicains.

Pour Trans Aide
Stéphanie Nicot,
Porte-parole nationale de Trans Aide
(Et membre du Conseil d'Administration de la Fédération LGBT)